

## LE MOT DU MAIRE

### LE MONT-BLANC, S'IL EST OBJET DE CONVOITISE, EST AVANT TOUT UNE SOURCE DE VIE.

Quel qu'en soit le prix, le moment est venu de trouver ensemble une solution de raison respectueuse des sites, des hommes, de l'histoire et de nos besoins de développement économique. J'en appelle à tous les passionnés de nos montagnes : prenez le temps d'écouter le Mont-Blanc, il est malheureux.

Bien que devenu un site classé le 14 juin 1951 par la volonté de l'État de le protéger, cinquante-huit ans après on ne peut que dresser un constat d'échec. À la protection il a été répondu sur-fréquentation et profit, au respect, l'irrespect. De grâce, ne poursuivons pas ces erreurs au travers d'un nouveau projet de protection dont l'issue serait probablement identique, tel le classement du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'Unesco. Pire, les effets en seront encore plus désastreux tant par l'accroissement de l'attractivité et donc la surfréquentation que par l'accélération de la désertification de nos territoires. Qui pourra

résister à l'appât du gain de la survalorisation immobilière ?

Il existe au contraire un cadre plus approprié à notre territoire et à sa gestion, faire du territoire du massif du Mont-Blanc une Opération Grand Site. Il sera temps après de solliciter la récompense d'un classement au patrimoine mondial de l'Unesco.

Nous devons la politique originale des OGS au ministère de l'Écologie et du Développement durable. Elle est parfaitement adaptée au site du Mont-Blanc, à ses problèmes de gestion et à ses enjeux confiés aux élus locaux.

Une Opération Grand Site permet de réhabiliter des espaces remarquables par leur paysage, leur histoire, leur identité spécifique, subissant des contraintes de fréquentation allant jusqu'à la dégradation, induisant des nuisances pour les habitants. Cette politique doit aussi permettre aux habitants de vivre d'un tourisme respectueux du site et d'eux-mêmes.

**Quatre conditions doivent être réunies pour qu'un site prétende à pouvoir être éligible :**

- être un site majeur au plan national, nous le sommes ;
- susciter une fréquentation touristique inadaptée au site, nous le vivons ;
- être protégé, pour tout ou partie, par un classement au titre du code de l'environnement, c'est notre cas ;
- faire l'objet d'un consensus local pour demander une Opération Grand Site, il suffit que tous les acteurs en aient la volonté.

**Lancer une Opération Grand Site permettra d'agir concrètement sur trois axes majeurs :**

- Restaurer et assurer la pérennité du site et sa qualité paysagère, assurer un développement durable de la zone ;
- Mettre en œuvre une politique d'entretien et de gestion pour la mise en valeur du site et son

animation à travers la création d'une structure responsable de la zone ;

- Permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement local des communes, supports essentiels de ces opérations.

Le résultat en sera d'assurer une vraie protection pour le Mont-Blanc !

Il appartient à l'État de prendre cette initiative mais il est du devoir de tous les élus concernés par la gestion du Mont-Blanc de porter ce dossier. Ce sont eux les responsables de son devenir.

Jean-Marc Peillex



Journée de nettoyage de la Voie Royale par les bénévoles

“Une Opération Grand Site permet de réhabiliter des espaces remarquables par leur paysage, leur histoire, leur identité spécifique”

L'ascension du Mont-Blanc est affaire d'alpinistes

